

**L'ÉCONOMIE SOCIALE ET LES FEMMES :
GARDER L'OEIL OUVERT**

FÉVRIER 1996

L'économie sociale et les femmes : garder l'oeil ouvert

Étude - L'économie sociale et les femmes : garder l'oeil ouvert. Février 1996.

Date de publication : 1996-02-01

Auteur : Conseil du statut de la femme

Le Conseil du statut de la femme est un organisme de consultation et d'étude créé en 1973. Il donne son avis sur tout sujet soumis à son analyse relativement à l'égalité et au respect des droits et du statut de la femme. L'assemblée des membres du Conseil est composée de la présidente et de dix femmes provenant des associations féminines, des milieux universitaires, des groupes socio-économiques et des syndicats.

La présente publication a été réalisée par le Conseil du statut de la femme. Elle fait suite à l'allocution présentée par Chantal Martel aux membres du Comité d'orientation et de concertation sur l'économie sociale, lors du séminaire tenu le 17 août 1995.

La traduction et la reproduction totale ou partielle de la présente publication sont autorisées, à la condition d'en mentionner la source.

Communication
Francine Gagnon

Recherche et rédaction
Chantal Martel

Secrétariat
Francine Bérubé

Conseil du statut de la femme
8, rue Cook, 3^e étage
Québec (Québec) G1R 5J7

Téléphone : (418) 643-4326
Téléphone : 1 800 463-2851
Télécopieur : (418) 643-8926

Dépôt légal - 1996
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN : 2-550-25651-4

© Gouvernement du Québec

INTRODUCTION

Développer un espace économique différent, répondre à des problématiques sociales en utilisant le chemin de l'économie et de la création d'emplois, voilà ce que veut traduire la notion contemporaine d'économie sociale. S'agit-il d'un nouveau concept à la mode sans véritable application pratique, d'une formulation différente pour nommer des mesures actuelles ou, au contraire, d'une vision novatrice et porteuse d'avenir? Concrètement, cette voie peut-elle fournir des réponses avantageuses aux problèmes de développement et de sous-emploi ainsi qu'aux besoins sociaux, exprimés ou latents, issus de l'évolution de la société? Plus précisément en ce qui touche les femmes, l'économie sociale constitue-t-elle une option intéressante, susceptible d'améliorer leur condition? Pour le moment, le fond du débat se pose en ces termes et, sous nombre d'aspects, il demeure ouvert.

L'expression économie sociale¹ n'est pas vraiment récente; elle est apparue au début du XIX^e siècle pour désigner une solution de rechange globale et sociale au capitalisme et au libéralisme économique. L'itinéraire historique de l'économie sociale comme projet de société est jalonné de conversions, de récupérations et de réappropriations des idéaux d'origine durant environ un siècle². Les diverses dérives subies mettront quelque peu en veilleuse l'idée de développer une véritable économie sociale, jusqu'à ce que le contexte en mutation depuis plus d'une vingtaine d'années ne remette à l'ordre du jour l'intérêt d'une approche qui intégrerait davantage une préoccupation éthique de justice à la fois sociale et économique.

Dans sa signification actuelle, plus pragmatique et surtout moins globalisante, l'économie sociale vise toujours à remédier à la coupure constatée entre l'économique et le social. La définition de l'économie sociale ne fait toutefois pas l'unanimité dans la littérature européenne et nord-américaine de la dernière décennie. En revanche, cela témoigne bien de l'aspect expérimental des actions entreprises et de la diversité culturelle des sociétés qui s'y intéressent. Au Québec, nombre d'organisations oeuvrent déjà dans le champ de l'économie sociale; le mouvement communautaire y est particulièrement présent et les femmes y occupent une place primordiale.

¹ Plusieurs expressions sont utilisées pour identifier des approches qui se situeraient en marge du système dominant. Outre l'économie sociale, on retrouve, entre autres, l'économie solidaire, l'autre économie, l'économie alternative, l'économie informelle, etc.; ces appellations ne sont cependant pas d'emblée synonymes puisqu'elles recouvrent parfois des réalités fort différentes.

² Pour une analyse historique de l'économie sociale jusqu'au tournant du XX^e siècle, consulter "L'économie sociale en perspective : émergence et dérive d'un projet de société", de Christian DEBLOCK et Jean-Jacques GHISLAIN, dans *L'autre économie : une économie alternative?*, textes réunis par Benoît LÉVESQUE et autres, Presses de l'Université du Québec, Québec, 1989, p. 55-87.

Le contexte social et économique actuel ainsi que le questionnement du rôle de l'État par suite de la crise des finances publiques conduisent à rechercher des façons moins habituelles de faire du développement économique et social. En ce sens, l'économie sociale est présentée comme une voie à explorer. Son développement, qui peut se circonscrire par sa double finalité de production de biens ou de services socialement utiles et de création d'emplois stables³, comporte cependant des enjeux importants pour les femmes qu'on ne peut occulter.

C'est dans cet esprit que le Conseil du statut de la femme (CSF) a amorcé, depuis quelques mois, une réflexion sur le sujet. Ainsi, lors d'un colloque organisé par le CSF au printemps 1995 sur les politiques sociales, un atelier s'est spécifiquement penché sur les femmes et l'économie sociale⁴. Parallèlement, le CSF manifeste aussi un intérêt marqué pour une connaissance plus approfondie du mouvement communautaire par rapport au développement de l'économie sociale. Le présent document veut contribuer à alimenter la réflexion en cours et il s'inscrit dans le cadre d'une communication faite au mois d'août 1995, auprès des membres du Comité d'orientation et de concertation sur l'économie sociale⁵.

³ C'est d'ailleurs le sens de la revendication de la *Marche des femmes contre la pauvreté* (mai et juin 1995) et à laquelle le gouvernement du Québec a répondu par un engagement d'investir 225 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 1995-1996.

⁴ Il s'agit du colloque intitulé *Femmes en marche vers l'an 2000 : faire des politiques sociales un tremplin*, organisé par le Conseil du statut de la femme, le 5 mai 1995.

⁵ Ce comité a été mis sur pied par le gouvernement du Québec, durant l'été 1995, afin de le conseiller dans ses actions visant à favoriser le développement de l'emploi lié à l'économie sociale.

CHAPITRE PREMIER - UN CONTEXTE EN PLEINE MUTATION

Ce n'est un secret pour personne, les pays industrialisés subissent présentement d'importantes transformations au plan économique. Et si, durant la deuxième moitié des années 70, on pouvait penser qu'il s'agissait d'effets temporaires relevant de la conjoncture, le début des années 80 n'a laissé aucun doute sur la profondeur des changements engagés. Les répercussions sur le marché du travail commandent des ajustements et provoquent de la résistance. Pour contrer la persistance d'effets non voulus découlant de facteurs structurels tels que le chômage de longue durée, l'adaptation aux changements doit être rapide. Dans cette optique, il importe d'agir en cherchant à réduire le temps de chômage des individus en attente d'un emploi afin, notamment, d'éviter d'ajouter à l'exclusion qui prévaut¹.

La mondialisation des échanges, l'ouverture des marchés et la tertiarisation de l'économie sont des paramètres avec lesquels il faut dorénavant composer; à cela s'ajoute l'essoufflement de la croissance. Le Québec n'échappe évidemment pas à cette situation : son économie est en pleine restructuration et son marché du travail en subit les contrecoups. L'impact sur l'emploi se fait d'ailleurs sentir avec acuité : les formes changent, la précarité s'accroît et la création nette d'emplois ne suffit pas à contenir les taux de chômage dans des limites socialement acceptables, même en période de croissance économique.

Par ailleurs, des changements d'ordre social entraînent aussi des difficultés d'ajustement et parfois même des tensions. Tout comme ailleurs en Occident, on observe un vieillissement démographique de la population et la rapidité de l'évolution du phénomène au Québec soulève des appréhensions particulières. D'autres tendances suscitent également des préoccupations et contribuent à dessiner différemment le portrait de notre société et de ses modes de vie : la modification des structures familiales traditionnelles, l'accroissement du nombre de familles monoparentales, la progression des ménages formés d'une personne, la hausse du taux de participation des femmes à la main-d'oeuvre, l'augmentation de l'espérance de vie, l'allongement de la durée moyenne du chômage, etc. Il faut ajouter au tableau les inégalités qui restent élevées quand elles ne s'accroissent pas, la montée de la pauvreté et sa féminisation, l'intensification de la marginalité ou de l'exclusion, etc.

Des besoins sociaux émergent de l'ensemble de ces transformations et toutes les réponses ne peuvent être individuelles. Certaines doivent être envisagées de façon plus collective et on n'a qu'à penser, en ce sens, au développement des services de garde à l'enfance. Au surplus, les solutions trouvées aux problématiques sociales doivent se révéler non seulement pertinentes, mais aussi réalisables sans alourdir indûment le fardeau fiscal ou la dette publique.

Cette évolution à la fois économique et sociale amène un contexte encore en mutation, ce qui n'est pas sans affecter la situation des femmes. Parmi les options à considérer pour s'adapter à l'ensemble des réalités actuelles, l'emploi joue sans aucun doute un rôle clé. Il demeure le moyen le plus efficace d'atteindre l'autonomie. Mais on constate une pénurie d'emplois de qualité, ce qui serait d'ailleurs source de pauvreté⁶. Or, la pauvreté ne semble pas en voie de disparaître au Québec et les femmes en sont grandement touchées, de même que les enfants.

⁶

Conseil national du bien-être social. Profil de la pauvreté, 1993, Ottawa, printemps 1995.

CHAPITRE II - UNE APPROCHE DIFFÉRENTE : LES SERVICES D'UTILITÉ COLLECTIVE

De toute évidence, il faut reconnaître l'incapacité de l'économie traditionnelle à générer suffisamment d'emplois pour infléchir le chômage. Les forces du marché n'arrivent plus à répondre seules au problème du sous-emploi et désormais la croissance économique n'est plus le signe d'un chômage peu élevé. Certains pointent du doigt les progrès technologiques et la production à haute valeur ajoutée qui déboucheraient sur relativement moins d'emplois, les processus de production nécessitant moins de main-d'oeuvre; ce phénomène observable dans les pays industrialisés est identifié comme du découplage croissance-emploi, lequel rend compte d'une relation défavorable entre la croissance économique et l'évolution de l'emploi². Pour d'autres, il semble que les progrès techniques, la croissance et l'emploi présenteraient des évolutions de même sens à long terme; les problèmes viendraient principalement des délais d'ajustement très longs des systèmes de production et des moyens privilégiés pour faire face aux changements⁷. Les deux visions ne sont toutefois pas totalement incompatibles du point de vue des résultats, puisqu'on observe des pertes d'emplois significatives et un accroissement du chômage durant les transitions, lesquelles peuvent s'étaler sur plus d'une décennie.

Au Québec, le niveau du chômage est préoccupant et il devient carrément inquiétant lorsqu'on y associe le nombre de personnes inactives parce que découragées de chercher un emploi. Le taux de chômage québécois est supérieur à la moyenne canadienne et il se situe au-dessus de celui de l'Ontario⁸. Le poids des charges sociales résultant du sous-emploi chronique exerce de fortes pressions sur les dépenses gouvernementales. En conséquence, les interventions étatiques instituées pour résoudre les problèmes du chômage et le filet de sécurité sociale actuellement en place se voient sérieusement remis en question, dans une optique de réduction des dépenses publiques.

2.1 Découvrir de nouveaux gisements d'emplois

Le développement et l'emploi demeurent au coeur des difficultés de l'économie québécoise³, malgré toutes les actions entreprises jusqu'à présent. Le temps semble donc propice pour

7

Michel DIDIER. "Chômage, changement structurel et équilibre économique", dans Scénarios pour l'emploi, édité par Michel DIDIER avec la collaboration de Jacques LESOURNE, Robert SOLOW et autres, *Économica*, Paris, 1995, chapitre 6.

8

Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre, Direction de la recherche, des études et de l'évaluation. *L'emploi au Québec*, Montréal, juin 1995.

considérer des approches différentes et déborder les façons traditionnelles de créer de l'emploi : on parle maintenant de découvrir de nouveaux gisements d'emplois⁹. Et l'une des voies actuellement envisagée est le développement du vaste potentiel d'emplois que recèle la production de biens ou de services d'utilité collective. C'est d'ailleurs le sens de la revendication portée par la *Marche des femmes contre la pauvreté*, réclamant un investissement public dans les infrastructures sociales en vue de faire émerger des emplois pour les femmes : un recours à l'économie sociale comme façon novatrice de se développer économiquement et socialement.

Les biens ou les services d'utilité collective sont multiformes et plusieurs expressions réfèrent à la même idée de base, qu'il s'agisse de services de proximité ou d'entreprises d'intérêt collectif. Leur but est d'apporter des réponses adéquates à des problématiques découlant de la nécessaire adaptation de la société aux nouvelles réalités. Les besoins sont soit explicites ou latents et les services se situent près des personnes tant au plan géographique que relationnel. Les services à offrir et les biens à fabriquer ont ainsi intérêt à être définis et produits près du milieu de vie des usagers. Il faut comprendre qu'il n'est aucunement question d'imaginer de nouveaux besoins sociaux : même non exprimés ceux-ci existent, ils ne sont pas artificiels et ils tirent leur source dans les nombreux changements qui caractérisent la vie d'aujourd'hui. Finalement, combler ces attentes en produisant de nouveaux biens ou services, c'est tirer un profit social de gisements d'emplois encore peu ou pas exploités.

2.2 Les champs d'application

Les champs d'application de la production de biens ou de services d'utilité collective sont manifestement variés, tant pour les domaines à couvrir que pour les clientèles à desservir et les productions à développer. En voici des exemples qui sont loin d'épuiser l'ensemble des possibilités :

Les domaines

- le sanitaire;
- le social;
- l'éducation;
- la culture;
- le transport;
- le logement;
- les loisirs;

⁹ L'idée est avancée par de nombreux analystes dont Kimon VALASKAKIS. *Op. cit.*; Yvon LECLERC. *Battre le chômage*, Éditions du Septentrion, 1994, p. 123; Gilbert CETTE et autres. Nouveaux emplois de services : Les 10 services de solidarité, *Futuribles*, mars 1993, p. 5-26.

- le sport;
- l'environnement;
- la vie domestique.

Les clientèles

- les personnes âgées;
- les individus en situation d'insertion socioprofessionnelle;
- les gens qui désirent leur intégration en emploi;
- les parents qui ont la charge d'enfants;
- les enfants qui ont la charge de parents âgés ou dans le besoin;
- les poupons et les jeunes adultes;
- les adolescentes enceintes et les toutes jeunes mères;
- les adolescents et les jeunes adultes;
- les handicapés physiques ou mentaux;
- les individus dont la mobilité est réduite;
- les personnes aux prises avec des difficultés familiales;
- les ménages ou les individus ayant des problèmes financiers;
- les gens ayant besoin de conseils, de protection ou de sécurité;
- les résidents d'un quartier.

Les biens ou services

- les services personnels;
- l'aide aux travaux domestiques;
- la préparation de repas;
- le transport et le déplacement;
- l'accompagnement ou le soutien pour les achats;
- l'entretien extérieur de la maison ou du terrain;
- le soin des enfants au foyer ou à l'extérieur du domicile parental;
- le soutien pédagogique à la scolarité hors de l'école;
- le support aux activités culturelles;
- l'aménagement d'endroits récréatifs;
- l'humanisation ou l'embellissement du paysage urbain;
- la préservation de l'environnement;
- la fabrication de produits à partir de matériaux récupérés;
- les services conseils (financiers, formation, etc.);
- la défense des droits;
- le secours humanitaire;
- la protection de biens ou de personnes.

2.3 Une mixité du privé et du public

Le secteur privé pourrait théoriquement pourvoir à la demande de tels biens ou services mais ce type de production apparaît difficile à rentabiliser du strict point de vue financier, sans devenir source d'inégalités. Des services marchands présentent en effet des failles en matière de justice sociale. D'une part, le prix à charger aux usagers pour couvrir les coûts ne peut permettre une accessibilité effective pour tous, les gens les plus démunis se retrouvant particulièrement touchés alors que leurs besoins sont probablement aigus. D'autre part, la faiblesse des salaires offerts à la main-d'oeuvre risquerait fort d'encourager la création d'emplois dévalorisés, lesquels stigmatiseraient les personnes qui les occupent. Un développement de l'économie en ce sens pourrait, en bout de course, ne pas engendrer d'amélioration véritable dans la condition des femmes ou de toute catégorie de personnes devant utiliser les nouveaux biens et services produits ou occuper les emplois nouvellement créés.

Le recours au secteur public ou parapublic comme producteur rendrait, en principe, les nouveaux biens ou services d'utilité collective plus généralement accessibles pour la population. De plus, les emplois ainsi créés seraient généralement de qualité. En revanche, cette avenue pose l'épineux problème des pressions sur les finances publiques et leurs effets sur le niveau des prélèvements fiscaux et les déficits gouvernementaux. Il serait donc illusoire, en ces temps de révision du rôle de l'État et de son désengagement, de penser obtenir le degré de consensus social nécessaire au choix d'une telle option.

Une formule mixte semble donc l'approche la plus pertinente à explorer : tabler sur la concertation régionale, investir des fonds publics dans le savoir-faire des communautés locales pour définir, construire ou entretenir des infrastructures sociales et, enfin, rechercher l'apport de ressources humaines, financières et matérielles du milieu, qu'elles relèvent ou non du privé. Les différents réseaux déjà en place dans les collectivités, tels les organismes communautaires, et les nombreux autres intervenants socio-économiques, telles les commissions scolaires et les municipalités, devraient être mis à contribution dans la production de biens et de services d'utilité collective.

Les projets ou les entreprises peuvent ainsi prendre une variété de formes tout en respectant les finalités poursuivies : fournir des biens ou des services non étatiques mais socialement utiles et répondant aux besoins de populations locales, tout en créant des emplois à caractère permanent. Le bien-être ainsi produit est susceptible de rejaillir sur l'ensemble des collectivités touchées. En fait, c'est là que l'économie sociale, comme expression de façons de voir et de faire différentes, prend tout son sens.

CHAPITRE III - DES EXPÉRIENCES DIVERSIFIÉES SELON LES PAYS⁴

La production de services d'utilité collective ou de services de proximité¹⁰ a suivi des cours différents selon les normes culturelles en vigueur dans chaque pays. C'est ce qui ressort des choix contrastés faits depuis une quinzaine d'années notamment aux États-Unis, en Suède, au Royaume-Uni, en Allemagne, en France et en Italie. Les options privilégiées relèvent d'arbitrages effectués entre les divers objectifs poursuivis selon les contextes et toutes comportent leur lot d'avantages et d'inconvénients.

Les services de proximité se définissent plus particulièrement comme des services rendus directement ou indirectement aux ménages ou aux individus, à leur domicile ou dans le cadre du voisinage, c'est-à-dire sur un espace local restreint; ils répondent à des besoins à caractère social, qu'ils soient individuels ou collectifs, et ils réfèrent à l'amélioration de la qualité de vie des gens. Ces services ont été développés pour répondre à des besoins issus de l'évolution sociale tout en favorisant l'accroissement de l'emploi¹¹.

3.1 La voie américaine : des services privés de proximité

Aux États-Unis, les services de proximité ont contribué à la création d'emplois dans le secteur privé. La faiblesse de la rémunération versée à la main-d'oeuvre occupant les emplois dans les nouveaux services en expliquerait surtout l'essor. Succinctement, le modèle américain se caractérise par les éléments suivants : le développement de services marchands, une création significative d'emplois au détriment des salaires, une flexibilité salariale et la précarité de l'emploi, l'accroissement des écarts de revenus et des inégalités, une accessibilité limitée aux services offerts, l'individualisation des besoins des ménages, la faiblesse des prélèvements obligatoires par la fiscalité.

¹⁰ À moins de précisions à cet effet, il n'est pas question ici de travaux ou d'activités d'utilité collective qui ne constituent pas de véritables emplois et qui seraient des heures ou des tâches effectuées en échange de prestations assimilables à de la sécurité du revenu; il s'agit plutôt de la production de biens ou de services qui génèrent des emplois rémunérés et stables.

¹¹ Selon Jean-Louis LAVILLE, les services de proximité semblent avoir servi au traitement social du chômage en France (Travaux d'utilité collective et programmes d'insertion locale), en Allemagne (emplois ABM, *Arbeits Beschaffungs Massnahmen*) et en Grande-Bretagne (*Community Program*), en créant des emplois qui marquent une rupture avec la norme de l'emploi salarié à durée indéterminée et à plein temps; depuis la fin des années 80, le mot d'ordre est de créer de vrais emplois; voir Services, emploi et socialisation, dans *Cohésion sociale et emploi*, sous la direction de Bernard EME et de Jean-Louis LAVILLE, Desclée de Brouwer, Paris, 1994, p. 115-155.

3.2 L'option suédoise : des services publics de proximité

À l'opposé des États-Unis et selon une tradition bien établie, la Suède a principalement opté pour des services publics de proximité. Les grandes caractéristiques de la démarche suédoise se résument ainsi : le développement de services non marchands, la faiblesse de la création d'emplois, des salaires de base élevés et une professionnalisation de l'emploi, un fort souci d'égalitarisme, une grande accessibilité aux services, la socialisation des besoins des ménages, des prélèvements obligatoires significatifs. Parmi les effets constatés, on souligne une fiscalité lourde et des répercussions négatives sur l'offre de travail.

3.3 Le Royaume-Uni, l'Allemagne, la France et l'Italie : des expériences hybrides

Les services de proximité au Royaume-Uni, en Allemagne, en France et en Italie se sont développés sous des formes hybrides d'organisation et de financement. On y retrouve donc, entre autres, des entreprises communautaires avec ou sans vocation commerciale et des formules de type associatif (les mutuelles) ou coopératif. Les mécanismes de financement peuvent faire appel à des fonds publics (subventions ou transferts divers), à des sources privées (usagers ou partenaires locaux) ou, encore, à des ressources mixtes provenant des deux grands secteurs.

Les modèles sont variés et encore en devenir. Par l'instauration de services de proximité, ces pays européens recherchent avant tout la construction d'un champ d'activités qui soit porteur d'efficacité sociale et économique, sans pour autant contribuer à accentuer les inégalités pour les usagers et pour la main-d'oeuvre. Avec le support de l'État, mais sans production étatique, on cherche à offrir des services socialement utiles pour lesquels il existe une demande potentielle, et ce, dans l'optique de dégager des emplois durables.

Certaines tendances constatées dans l'évolution de la démarche de ces pays suscitent toutefois des interrogations et de la controverse. Les observateurs européens notent, par exemple, des manifestations de substitution d'emploi et d'abaissement du coût du travail. On remarque aussi un glissement dans les priorités : l'accent mis sur des mesures de traitement socio-économique du chômage supplante de fait le dégagement de véritables postes de travail à durée indéterminée. Ainsi, une vague de mesures liant l'activité productive et l'insertion sociale a vu le jour avec, pour résultat, une transition quasi inexistante entre le chômage et l'emploi durable. À ce propos, les critiques dénoncent la confusion qui prévaut dans les objectifs poursuivis et soulignent l'incompatibilité entre des activités d'insertion, par essence temporaires, et des besoins sociaux à caractère durable, lesquels nécessitent de la continuité et certaines qualifications⁵.

Des analystes avancent que pour arriver à vraiment s'imposer, le développement de services de proximité ne doit pas trop s'éloigner de certaines valeurs de société promues dans cette partie de l'Europe : le respect de normes sociales régissant l'emploi et les conditions de travail, le contrôle des finances publiques et l'engagement des usagers dans le processus. Créer des emplois non dévalorisants, contribuer à la cohésion sociale en se souciant de l'accessibilité aux services, limiter la tendance à la baisse des rémunérations, contenir la hausse des prélèvements fiscaux et donner la parole aux usagers sont des conditions mises de l'avant pour favoriser l'implantation et l'expansion de services de proximité dans ces pays.

CHAPITRE IV - UN INVESTISSEMENT PUBLIC DANS LES INFRASTRUCTURES SOCIALES

Le 4 juin 1995, le gouvernement du Québec annonçait son intention de donner suite à une des revendications de la *Marche des femmes contre la pauvreté* en investissant 25 millions de dollars en 1995-1996 dans le développement d'emplois d'utilité collective. Les quatre années subséquentes, au moins 50 millions de dollars doivent être dégagés des budgets gouvernementaux chaque année. Pour définir les grands paramètres de la mesure et conseiller le gouvernement, un comité d'orientation et de concertation, formé notamment de membres de la coalition de la *Marche des femmes contre la pauvreté*, a été institué. La mise en oeuvre doit s'effectuer dans les régions sous la supervision d'une structure de concertation régionale où les groupes de femmes siègeront. Un arrimage avec des stratégies de développement des communautés locales est particulièrement visé⁶.

4.1 La notion d'infrastructures sociales

L'idée d'infrastructures sociales s'apparente, par analogie, à celle d'infrastructures physiques (routes, ponts, viaducs, rails, etc.) faisant actuellement l'objet d'un programme fédéral. L'utilisation du concept d'infrastructures appliqué au développement social est moins habituelle et réfère plus généralement à des services publics et parapublics touchant l'éducation ou la santé, par exemple. Dans le cas présent, il s'agit d'une approche différente en lien avec l'évolution du rôle de l'État : il est plutôt question d'un investissement public dans la production de biens et de services non étatiques mais socialement utiles.

Dans le cadre de l'économie sociale, développer les infrastructures sociales recouvrirait la construction ou la consolidation d'une offre de biens et de services stable aux personnes, aux ménages ou à une communauté locale, dans la perspective d'utilité collective. Des emplois réguliers seraient ainsi créés ou maintenus, la main-d'oeuvre constituant un facteur de production crucial dans ce cas. Au fil du temps, les choix effectués quant aux types précis de biens ou de services à produire peuvent évoluer avec les besoins de la population à desservir, mais la base établie, c'est-à-dire les infrastructures sociales implantées, doit toutefois demeurer présente. Pour s'assimiler à des infrastructures, l'offre de biens ou de services d'utilité collective à développer présuppose un effet structurant pour les collectivités, ce qui commande un minimum de garantie de pérennité de la production et des emplois créés⁷. Afin de soutenir la continuité tant dans l'offre de biens ou de services que dans les emplois générés, le financement doit être stable et prévisible, y compris dans des contextes de compression des dépenses publiques.

Même si toute comparaison comporte ses limites, la métaphore avec les infrastructures physiques permet, en contrepartie, de saisir l'importance d'un financement continu des infrastructures sociales : il est facile de comprendre qu'une route mal entretenue ne favoriserait pas une circulation fluide et importante des marchandises et des personnes et aurait, en bout de course, peu d'effet structurant sur une économie locale. Une infrastructure fragile ou qu'on laisse se dégrader peut difficilement supporter ses propres finalités, qu'elle soit physique ou sociale.

4.2 L'appel au mouvement communautaire

Le mouvement communautaire paraît tout désigné pour devenir un acteur important dans la démarche amorcée puisque, en réalité, l'idée d'économie sociale n'est pas étrangère aux organismes communautaires. La problématique à la base de la revendication de la *Marche des femmes contre la pauvreté* soutient justement qu'il importe d'assurer l'existence des ressources communautaires actuellement en place dans les collectivités où, d'ailleurs, les femmes oeuvrent en majorité. À plusieurs titres, les femmes se révèlent en effet très présentes dans le champ du communautaire : fondatrices, bénévoles, membres, cotisantes ou soutien financier, travailleuses et usagères des services.

L'approche par le communautaire semble intéressante à première vue, d'autant que ce secteur prône une philosophie d'intervention qui le situe au coeur des préoccupations des communautés et qui privilégie des valeurs démocratiques. Pour les fins du développement de l'emploi grâce à une expansion des biens ou services socialement utiles, l'appel au communautaire comporte plusieurs atouts : les organismes y sont à but non lucratif, ils valorisent la prise en charge locale, ils adoptent une approche globale, ils manifestent une ouverture à d'autres problématiques, ils sont reconnus et soutenus par leurs milieux respectifs, ils entretiennent une volonté de changement social et, enfin, leurs conseils d'administration sont majoritairement composés d'usagers ou de gens du milieu. De plus, les organismes communautaires se révèlent des lieux d'expérimentation d'une grande richesse.

Au Québec, le mouvement communautaire se serait développé en réaction à l'inadéquation des ressources institutionnelles et en réponse à une demande de services d'utilité collective fournis dans un esprit démocratique. Depuis le début des années 80, le partenariat et la concertation avec d'autres intervenants socio-économiques (les divers niveaux de gouvernement, le secteur privé, le milieu syndical, etc.) caractériseraient son action. Le communautaire, par ses traditions, ses pratiques et son expertise spécifique, comporte donc des avantages non négligeables eu égard à un investissement public dans des infrastructures sociales non étatiques.

Par contre, les voix ne sont pas unanimes quant à l'opportunité d'utiliser le réseau communautaire comme un lieu d'ancrage du développement économique. Certaines s'élèvent contre la technobureaucratization⁸ ou l'institutionnalisation¹² du communautaire qui pourrait en découler. En ce sens, on appréhende un transfert de services relevant actuellement du secteur public vers le secteur privé à but non lucratif ou, encore, on craint que les organismes communautaires ne deviennent des sous-traitants de l'État. Les groupes communautaires risquent ainsi d'être soumis à des critères et à des normes qui les feraient dévier de leur vocation propre, les écarteraient des choix effectués ou les détourneraient de leur système de valeurs.

Plusieurs répercussions sont également à craindre de façon plus spécifique pour la condition féminine. Notons, à ce titre, l'ébranlement des solidarités féminines provoqué par une éventuelle concurrence entre les groupes de femmes pour obtenir du financement¹³, une possible transformation (type et qualité) des services offerts et des emplois occupés ainsi qu'une probable modification dans l'approche, amenée par une spécialisation et une professionnalisation¹⁴. De plus, on ne peut occulter le risque de voir le bénévolat historique des femmes se déstructurer au profit de l'emploi. Enfin, il faut aussi considérer la possibilité de voir les inégalités s'accroître si le développement de l'économie sociale s'appuie sur le communautaire, ce dernier reproduisant la division sexuelle du travail qu'on retrouve sur le marché du travail¹⁵.

¹² Regroupement des ressources alternatives en santé mentale au Québec. Non à la mainmise de la technocratie sur la solidarité collective, *Le Devoir*, 11 juillet 1995, p. A-7.

¹³ Marie-Andrée COUILLARD. Le pouvoir dans les groupes de femmes de la région de Québec, *Recherches sociographiques*, vol. 35, n° 1, 1994, p. 39-65.

¹⁴ Diane LAMOUREUX. Nos luttes qui ont changé nos vies : l'impact du mouvement féministe, dans *Le Québec en jeu : comprendre les grands défis*, sous la direction de Gérard DAIGLE, Les Presses de l'Université de Montréal, Montréal, 1992, p. 693-711.

¹⁵ Simon DUMAIS et Roland CÔTÉ. *Enquête sur les conditions de salaire et les conditions de travail des travailleuses et travailleurs au sein des groupes populaires*, Services aux collectivités de l'UQAM, novembre 1989; Jean-Marc FONTAN. *Les corporations de développement économique communautaire montréalaises. Du développement économique communautaire au développement local de l'économie*, thèse présentée en vue de l'obtention d'un doctorat en sociologie, Université de Montréal, 1991.

4.3 Un investissement public plutôt qu'une dépense gouvernementale

L'affectation de fonds publics aux infrastructures sociales doit être perçue davantage comme un investissement que comme une dépense gouvernementale. La production de biens et de services d'utilité sociale ouvre de nouveaux créneaux d'emplois dont la rentabilité financière n'est pas garantie, mais la rentabilité ne doit pas se mesurer exclusivement en ces termes. Il faut bien voir qu'une contribution publique au financement d'une offre de biens ou de services d'utilité collective est susceptible d'induire des bénéfices économiques et sociaux ainsi qu'un effet multiplicateur, comme tout autre investissement dans des facteurs de production.

D'une étude européenne visant à tester les coûts et les effets directs ou indirects d'une politique publique de développement d'emplois sociaux durables, il résulte que si la rentabilité financière immédiate n'est pas assurée, la charge n'excéderait pas celle d'un chômage élevé et des actions mises en oeuvre pour le supporter⁹. Cette étude mesure l'impact macroéconomique provoqué par le développement de dix types de services d'utilité collective; l'analyse conclut qu'un investissement public modulé de formules mixtes de financement paraît apte à créer de nombreux emplois permanents sans forcément alourdir le fardeau des dépenses publiques.

Le chômage coûte cher à la société et l'ampleur des dommages encourus sur les plans économique et social ne doit pas être sous-estimée : perte de revenus pour les personnes en chômage, paiements de prestations d'assurance-chômage ou de sécurité du revenu supportés par l'ensemble des contribuables, perte de production potentielle et des profits des entreprises résultant d'une sous-utilisation de la main-d'oeuvre disponible, perte d'impôts pour le gouvernement, effet défavorable sur le développement régional, déqualification des personnes en situation de chômage de longue durée, dégradation de la santé physique ou mentale des gens sans emploi et de leurs proches, répercussions sur la stabilité des familles, effet sur les diverses toxicomanies, sur les taux de suicide, de violence et de criminalité, etc.¹⁶.

En outre, le sous-emploi n'affecte pas tous les groupes de la population de la même façon. Certaines personnes, parce qu'elles présentent moins d'expérience sur le marché du travail ou se trouvent plus généralement dans des emplois précaires, apparaissent plus vulnérables que d'autres. L'effet discriminatoire du chômage heurte ainsi de front l'objectif de justice sociale et implique un coût significatif pour l'ensemble de la société.

¹⁶ Diane BELLEMARE et Lise POULIN-SIMON. *Le plein emploi : pourquoi?*, Presses de l'Université du Québec/LABREV/IRAT, Montréal, 1983 (pour une analyse fouillée des effets du sous-emploi); *Un Québec solidaire, rapport sur le développement*, Gaëtan Morin éditeur, Boucherville, 1992, p. 12-21 (pour les effets de la perte d'emploi sur les individus et les communautés).

Toute création véritable d'emplois d'utilité collective, qui tendrait à réduire ou à éviter le chômage et les coûts qu'il entraîne, comporte des bénéfices certains tant économiques que sociaux. D'un essor de la production de biens ou de services socialement utiles, on peut aussi s'attendre qu'il contribue à l'amélioration du bien-être des communautés locales et qu'il produise des retombées positives dans les régions.

Des effets macroéconomiques favorables sont aussi prévisibles, notamment pour les raisons suivantes¹⁷ :

- les services de proximité ne sont pas exposés à la concurrence internationale; ils demeurent donc une production interne qui utilise la main-d'oeuvre locale;
- les principales ressources servant à produire les services de proximité sont constituées de main-d'oeuvre, qui ne peut être remplacée par de la machinerie ou d'autres facteurs de production; ainsi, avec un tel contenu intégralement en emploi, une substitution du travail par le capital apparaît peu probable et les emplois ont un caractère potentiellement plus durable;
- comme une demande partiellement solvable existe déjà pour ce genre de services dans la population, certains ménages étant disposés à assumer une partie du coût de production, cela permettrait un impact supérieur sur l'emploi avec un financement réduit.

En somme, il apparaît qu'une étude coûts-bénéfices serait susceptible de donner des résultats qui se révéleraient à l'avantage de la création d'emplois stables dans les biens ou services d'utilité collective. De plus, il s'agit de répondre à des problématiques sociales actuelles en attente de solutions et non de créer de nouveaux besoins.

4.4 Des conditions de mise en oeuvre à ne pas négliger

Des expériences menées jusqu'à maintenant, on doit retenir qu'au moins deux conditions de base s'avèrent essentielles pour qu'un développement de l'économie sociale comporte des chances de succès¹⁰. Pour qu'elle ait des possibilités d'avenir, la production de biens ou de services répondant à des besoins sociaux tout en créant de l'emploi stable doit passer par :

- une structuration de la demande de biens ou de services; c'est-à-dire vérifier l'existence du besoin et l'intérêt à le combler en testant la demande, la faisant émerger et la rendant solvable du moins partiellement;

¹⁷ Ces informations sur les effets macroéconomiques positifs s'ajoutant aux avantages sociaux proviennent d'une étude effectuée par Gilbert CETTE et autres, *op. cit.*

- la constitution d'une offre de biens ou de services bien organisée; c'est-à-dire avoir une production de qualité et disponible sur une base régulière, disposer d'une main-d'oeuvre adéquate et, enfin, planifier un montage financier approprié.

L'ensemble de la littérature sur le sujet fournit nombre d'autres éléments complémentaires offrant de meilleures garanties de réussite des projets conçus dans une perspective d'économie sociale. Notamment, il importe d'inscrire la démarche dans une problématique locale, d'abord en s'appuyant sur des collectivités restreintes pour l'identification des besoins de la population visée et des carences locales, puis en se souciant de la mise en valeur de ressources locales. On souligne aussi de simplifier la partie opérationnelle, d'éviter les structures lourdes pour l'affectation des fonds et l'encadrement des projets et de prévoir l'évaluation qualitative et quantitative des biens ou des services produits de même que des emplois créés.

Il est d'autre part fait mention de l'intérêt d'établir une offre de services dans le cadre d'organisations ou d'entreprises au lieu d'une entente conclue de gré à gré entre un usager-employeur et la personne qui doit effectuer le travail, de se soucier de l'équité par des salaires et des conditions de travail qui ne dévalorisent pas le type d'emploi créé et d'éviter la confusion avec les mesures d'employabilité, en visant la création de véritables emplois à caractère permanent.

Le statut juridique des organisations doit, pour sa part, traduire une cohérence avec les valeurs et les finalités sous-tendues par des services d'utilité collective (organismes à but non lucratif, coopératives, etc.). On signale l'importance d'une approche qui donne voix aux gens du milieu ou aux utilisateurs et, le cas échéant, on préconise une tarification aux usagers qui soit modique afin de favoriser une accessibilité plus égalitaire.

Un financement mixte conjuguant l'investissement public avec plusieurs autres sources doit prévaloir dans le développement de l'économie sociale. La contribution publique au financement est majeure et prend diverses formes, qui nécessiteraient toutefois d'être examinées pour en accroître l'efficacité. On n'a qu'à penser aux innombrables programmes ou mesures relevant de plusieurs ministères ou organismes et de paliers gouvernementaux différents; il en résulte une complexité et une perte d'énergie pour les organismes qui veulent en bénéficier.

Parallèlement, le financement privé ne doit pas être négligé et il faudrait en tirer le meilleur parti possible. Les contributions peuvent provenir de diverses sources dont des fonds d'investissement, des cotisations de membres, une facturation aux usagers, des levées de fonds auprès de la population ou des industries, etc. Il y a aussi intérêt à explorer les partenariats locaux; pensons, notamment, à toutes les possibilités du côté des entreprises privées, des municipalités et du réseau scolaire.

Le bénévolat constitue un autre type de contribution que les organismes communautaires connaissent bien et il supplée très souvent au sous-financement. En définitive, il conviendrait d'identifier les montages financiers qui allient le plus harmonieusement et le plus efficacement possible les nombreuses sources de financement disponibles. Enfin, de nouvelles formules visant à favoriser à la fois le financement et l'accessibilité de la population aux biens et aux services d'utilité collective pourraient être envisagées : la proposition d'un crédit d'impôt pour l'utilisation de certains services à domicile en constitue une illustration.

CHAPITRE V - LES ENJEUX DE L'ÉCONOMIE SOCIALE POUR LES FEMMES

Les femmes, est-il nécessaire de le mentionner, sont très touchées dans leurs modes de vie et dans leurs emplois par l'ensemble des transformations économiques et sociales qui caractérisent l'époque actuelle. De même, la remise en question du rôle de l'État, son désengagement de certains champs d'intervention et la volonté de décentralisation du gouvernement du Québec ne sont pas sans conséquences pour elles. Les femmes sont individuellement et collectivement concernées par cette évolution du contexte économique, social et politique.

D'abord, leurs responsabilités familiales n'iront pas en s'amoindrissant car il leur faudra suppléer aux modifications ou aux diminutions de services publics. Par exemple, l'orientation visant à favoriser un plus grand maintien à domicile des personnes âgées obligera les femmes à réorganiser leur façon de vivre puisque, historiquement, elles ont toujours assumé les tâches inhérentes aux soins domestiques ou familiaux¹¹. Pour certaines, cela peut rendre difficile leur intégration en emploi alors que pour d'autres, cela peut signifier un retrait partiel ou total du marché du travail.

De surcroît, les compressions des budgets gouvernementaux ou les changements de politiques sont susceptibles d'affecter les femmes puisqu'elles constituent une part importante de la main-d'oeuvre travaillant dans les services publics¹⁸. Qu'on songe, par exemple, aux effets du virage ambulatoire amorcé dans le secteur de la santé. Quand ce n'est pas la perte de leur emploi qui est en jeu, c'est la nature même des tâches des travailleuses qui l'est avec ses inévitables conséquences sur les salaires gagnés et les conditions de travail.

Le travail rémunéré est crucial pour les femmes car il demeure le moyen privilégié d'atteindre l'autonomie. Or, la disponibilité de services permettant de concilier les responsabilités familiales avec l'occupation d'un emploi, constitue manifestement un des facteurs importants favorisant l'intégration durable des femmes au marché du travail. De prime abord, la création d'emplois stables empruntant la voie de la production de biens ou de services d'utilité collective se révèle donc doublement intéressante pour les femmes : d'une part, en leur fournissant des services facilitant le maintien en emploi et, d'autre part, en leur offrant des possibilités d'emploi supplémentaires. En retour, cette approche comporte aussi son lot de pièges pour la condition féminine. Le défi est de déceler rapidement les signaux d'alarme et, subséquemment, de mettre en place les moyens d'éviter les effets pervers. Les enjeux du développement de l'économie sociale s'avèrent manifestement importants pour les femmes.

¹⁸ Le taux de féminité observé dans le secteur de la santé et des services sociaux s'élevait à 74,7 % en 1991; voir *Les Québécoises déchiffrées : portrait statistique*, par Louise MOTARD et Lucie DESROCHERS (réalisé par le Conseil du statut de la femme), Les Publications du Québec, Québec, 1995.

5.1 Du point de vue de la production de biens ou de services socialement utiles

Il semble indéniable que les femmes, comme usagères directes ou indirectes, peuvent retirer des bénéfices d'une production de biens ou de services d'utilité collective. En effet, puisqu'il est présentement illusoire de penser à une expansion du secteur public, une offre accrue de services socialement utiles devrait tendre à répondre à certaines attentes des femmes. De plus, le développement de l'économie sociale est susceptible de fournir des solutions à des problématiques sociales qu'elles ont à coeur : les femmes ont effectivement toujours démontré un intérêt marqué pour la santé, l'éducation, le soin aux enfants, la culture, la justice, l'aide aux démunis, le respect de l'environnement, la paix, etc. Le mouvement féministe n'est d'ailleurs pas étranger au souci de plus en plus pressant de trouver des réponses adaptées aux divers problèmes sociaux contemporains.

L'augmentation des services découlant de la croissance des secteurs public et parapublic a apporté un support aux femmes pour une partie des tâches qu'elles accomplissaient antérieurement sans rémunération. On n'a qu'à penser, par exemple, à la garde des enfants et aux soins aux personnes âgées dont les femmes ont toujours assumé la responsabilité. Les politiques sociales mises de l'avant jusqu'à ce jour ont ainsi permis de responsabiliser davantage l'ensemble de la collectivité, eu égard à des fonctions autrefois laissées plus spécifiquement sous la responsabilité des femmes. La crise des finances publiques et la révision du rôle de l'État qui s'ensuit remettent en question des services dont bénéficiaient les femmes et, bien sûr, tout élargissement de services étatiques. Mais cela n'enraye pas pour autant les problèmes auxquels la société fait face. Le développement de services de proximité comporte donc un aspect éminemment positif pour les femmes, en répondant à des besoins existants qu'elles trouvent importants de satisfaire pour leur mieux-être et celui de leur entourage.

Des services d'utilité collective dans lesquels les femmes ont confiance devraient les aider à se rendre disponibles pour d'autres activités comme l'emploi rémunéré, la formation, le bénévolat, etc. La disponibilité de tels services pourrait aussi permettre d'éviter certaines situations d'exclusion, car l'isolement des femmes est une réalité même s'il n'est pas toujours perçu ainsi. Plusieurs voient encore comme un simple choix des femmes leur retour ou leur maintien au foyer à l'occasion de la naissance d'un enfant, du soin à des parents âgés ou, encore, lors de la perte de leur emploi. Pourtant, la participation relativement faible des femmes à la main-d'oeuvre est trop souvent le signe d'une dépendance économique ou d'une pauvreté cachée¹².

Le développement de services de proximité que veut promouvoir l'économie sociale se rapproche également des façons de voir et de faire des femmes. Des services locaux, définis et dispensés dans les milieux de vie des femmes, ont des chances de répondre plus

adéquatement à leurs attentes et à leurs besoins. L'approche communautaire qui s'apparente à des interventions conçues sur mesure permet, par exemple, d'être plus à l'écoute des usagères et de mieux coller à leurs réalités propres.

Par contre, cet ensemble d'aspects positifs ne doit pas faire perdre de vue d'autres enjeux moins intéressants, mais certes importants pour les femmes. Même s'il apparaît souhaitable de concevoir et d'organiser des services d'utilité collective le plus près possible des communautés à desservir, les services ainsi produits, parce qu'ils se réaliseront sous une diversité de formes et de contextes, risquent de faillir sur le plan de la qualité. Il demeure essentiel que les biens ou les services produits dans le cadre de l'économie sociale soient de qualité, et ce, partout au Québec. Il pourra donc être nécessaire de prévoir des critères de base pour certaines activités car la société ne pourrait, par exemple, tolérer que la sécurité physique de ses enfants, de ses personnes âgées ou de ses individus handicapés soit mise en danger. À preuve, le réseau de garderies où un consensus social s'est progressivement construit autour de la nécessité d'une intervention étatique pour assurer la protection des enfants.

Il convient aussi de porter attention aux inégalités dans l'accessibilité aux nouveaux biens ou services offerts, notamment si le prix chargé ou la tarification établie se montre peu en accord avec la capacité de payer de certaines catégories de la population. Finalement, il faut s'attendre à observer une variabilité entre les collectivités et les régions du Québec dans la production ou dans la gamme de biens ou de services socialement utiles. C'est, en fait, une contrepartie toute probable d'un développement qui prend appui sur les communautés locales.

5.2 Du point de vue de l'emploi généré

À première vue, on ne peut nier les avantages pour les femmes de voir s'agrandir le bassin des emplois qui leur seraient disponibles rapidement. L'autonomie passe par l'emploi rémunéré alors que le marché du travail se trouve en crise. Comme rien ne laisse présager un revirement de la situation en faveur de la création d'emplois à court terme, le développement local de l'emploi lié à l'économie sociale n'est pas négligeable pour les femmes.

De plus, tout porte à croire que son développement aurait pour effet de faire sortir de la clandestinité certaines activités actuellement effectuées de façon souterraine (travaux domestiques, garde d'enfants, etc.). Détenir de véritables emplois permettrait aux personnes accomplissant de telles activités de voir leur expérience reconnue sur le marché du travail. Plusieurs répercussions peuvent être attendues d'une telle reconnaissance du travail effectué, dont un niveau de rémunération supérieur à moyen ou à long terme, des possibilités accrues

de mobilité en emploi, une adhésion, autrement difficile, à certains régimes de protection sociale comme l'assurance-chômage et le Régime de rentes du Québec. Pour le gouvernement, on peut penser à une probable incidence sur les entrées fiscales.

L'accessibilité des femmes aux emplois créés dans le contexte du développement de l'économie sociale peut être large et rapide puisque l'expérience acquise dans leur quotidien ou par le bénévolat serait en partie transférable dans de nombreux postes de travail. Notons, entre autres, l'expérience appréciable accumulée par les femmes dans les soins aux personnes, l'éducation des enfants et les tâches domestiques. Les emplois d'utilité collective sont aussi susceptibles de favoriser la mobilité des femmes qui le désirent, en servant de tremplin pour un éventuel passage à d'autres activités de l'économie privée ou publique et dans des types d'emplois autres que ceux plus traditionnellement féminins.

La forme que prendront les nouvelles entreprises entrant dans le champ de l'économie sociale pourrait aussi donner aux femmes la chance d'exercer un plus grand contrôle sur leurs emplois et leurs conditions de travail. La possibilité de concilier avec plus d'harmonie le travail rémunéré et les responsabilités familiales pourrait en découler, au profit des femmes qui assument justement des charges qui contraignent leur intégration en emploi.

En contrepartie, le recours à l'économie sociale pour combattre l'exclusion porte à s'interroger sur la place des mesures d'employabilité dans cette perspective de développement économique et social. Des diverses expériences menées en Europe, on peut retenir qu'une priorité accordée à l'employabilité ou au traitement social du chômage n'a pas réussi à effectuer de manière probante la transition entre le chômage et l'emploi durable. Placer l'accent sur les personnes pour qui donner un service constitue un moyen de se développer plutôt que sur le service à offrir et la clientèle à desservir tendrait ainsi à dévaloriser le travail accompli. Favoriser l'employabilité au lieu de l'emploi stable apporte de la confusion dans les objectifs poursuivis et semble peu compatible avec la nature durable des infrastructures sociales à établir. Des budgets gouvernementaux sont d'ailleurs déjà affectés aux mesures d'employabilité et ils ont leur raison d'être puisqu'ils répondent à des difficultés d'insertion spécifiques; il serait donc judicieux de faire une nette distinction entre le développement de l'employabilité et la création d'emplois stables.

Le développement de l'économie sociale s'attaque à des problématiques distinctes de la préparation au marché du travail de prestataires de la sécurité du revenu : combler des besoins en services socialement utiles pour les populations locales et intégrer de façon permanente au marché du travail des personnes en attente d'un emploi. Les femmes y gagneront davantage si de véritables postes de travail réguliers sont créés, puisque c'est l'emploi qui fait avant tout défaut au Québec. Il serait désavantageux pour les femmes que leurs efforts pour s'intégrer au marché du travail contribuent à dévaloriser leur travail. En

conséquence, les emplois liés au développement de l'économie sociale ont donc tout intérêt à être de vrais emplois, c'est-à-dire rémunérés, assujettis aux lois sur le travail, réguliers ou à durée indéterminée.

Générer de l'emploi socialement utile mais non public pose aussi la question de la substitution d'emplois. Le développement de l'économie sociale se veut une réponse originale à des besoins sociaux existants mais non comblés par les services publics ou parapublics actuels; en bout de course, cependant, les femmes ne bénéficieraient pas d'un remplacement de postes de travail relevant du public par des postes d'utilité collective, le solde net des emplois ne variant pas. Au surplus, une telle substitution risquerait de provoquer un abaissement de la structure salariale des emplois comparables se situant dans le secteur public ou parapublic, alors que les femmes y sont nombreuses comme travailleuses. Des pressions à la baisse sur les rémunérations ont justement été constatées en Europe¹³ avec le développement de services de proximité et des correctifs ont été réclamés¹³.

Consolider ou augmenter des emplois plus traditionnellement féminins par la voie de l'économie sociale permet de reconnaître le travail que les femmes ont toujours fait. Cependant, les femmes sont surreprésentées parmi les personnes gagnant le salaire minimum et ne choisissent pas toujours volontairement le travail à temps partiel¹⁹. De plus, elles se retrouvent en grand nombre dans les emplois de services et plus particulièrement dans ceux des services personnels qui se caractérisent par une faible rémunération et de moins bonnes conditions de travail²⁰. Encourager la création de ces types d'emplois, grâce à un investissement public dans le développement des services d'utilité collective, pourrait donc contribuer à accroître les inégalités en défaveur des femmes.

Une plus grande concentration des femmes dans des activités traditionnellement féminines est également susceptible d'encourager la formation de ghettos d'emplois féminins, ce qui n'est pas sans susciter beaucoup d'appréhensions. Il faut bien voir que renforcer la division sexuelle du travail conduit à une sous-évaluation du travail des femmes, perpétuant ainsi les iniquités salariales. Il faut donc reconnaître les effets pervers du développement de l'économie sociale et tenter d'éviter les manifestations les plus directes de la discrimination systémique. En ce sens, il convient notamment de rechercher la mixité, faisant en sorte que des hommes intègrent aussi des emplois plus traditionnellement féminins²¹.

¹⁹ Conseil du statut de la femme. *L'économie : Quand le E n'est plus muet*, 8 mars 1992, Québec; Louise MOTARD et Lucie DESROCHERS (réalisé par le Conseil du statut de la femme). *Les Québécoises décodées : portrait statistique*, op. cit.

²⁰ Diane-Gabrielle TREMBLAY et Vincent VAN SCHENDEL. *Économie du Québec et de ses régions*, Éditions Saint-Martin, Montréal, 1991, p. 212-218; Louise MOTARD et Lucie DESROCHERS (réalisé par le Conseil du statut de la femme). *Les Québécoises décodées : portrait statistique*, op. cit.

²¹ Le Conseil du statut de la femme préconise avec force la recherche de l'équité en emploi sous toutes ses formes; à ce sujet, consulter *Même poids, même mesure : avis sur l'équité en emploi*, du Conseil du statut de la femme, Québec, 1993.

Quoi qu'il en soit, la concrétisation d'un rapport de force soutenu par la syndicalisation apparaît bien peu probable dans le cas d'une expansion des services d'utilité collective. En effet, il ressort que le secteur privé des services affiche le taux le plus faible de syndicalisation avec 13,7 %, contre 43,3 % pour le secteur des biens et 62,3 % pour celui des services publics et parapublics. Or, le fait d'être syndiqué n'est pas sans contribuer à l'amélioration des conditions d'emploi, le revenu moyen de la main-d'oeuvre syndiquée se révélant, par exemple, nettement plus élevé que celui de la main-d'oeuvre non syndiquée²².

De toute évidence, la qualité des emplois a de l'importance pour l'amélioration de la condition féminine. Des salaires en relation avec le travail accompli, des chances de mobilité verticale ou horizontale ainsi qu'une participation à la gestion des organisations pourraient, par ailleurs, rendre les emplois d'utilité collective plus avantageux pour les femmes en faisant contrepoids. Il faut voir que l'emploi de qualité reste le meilleur rempart contre la pauvreté, les taux de pauvreté au Québec étant parmi les plus élevés au Canada, et les femmes étant davantage touchées que les hommes²³.

La présence prépondérante des femmes dans les organismes communautaires comporte aussi des enjeux pour elles dans la perspective du développement de l'économie sociale. L'expérience des femmes dans les organismes communautaires peut évidemment constituer un atout si la création d'emplois d'utilité collective prend appui sur les réseaux communautaires existants, mais elle peut aussi desservir les femmes. En effet, selon une étude effectuée sur les conditions de travail de la main-d'oeuvre au sein des groupes populaires, le communautaire n'échapperait pas aux inégalités salariales et à la division sexuelle du travail qui prévalent généralement sur le marché du travail : alors que les femmes représentent environ 80 % des personnes salariées dans les organismes étudiés, elles sont par contre moins bien rémunérées que les hommes et ceux-ci sont proportionnellement plus nombreux à occuper des postes de direction²⁴. Consolider ou créer de nouveaux emplois en conservant cette toile de fond peut donc signifier renforcer des tendances défavorables aux femmes.

²² À ce sujet, voir *Les Québécoises décodées : portrait statistique*, par Louise MOTARD et Lucie DESROCHERS (réalisé par le Conseil du statut de la femme), *op. cit.*

²³ Conseil national du bien-être social. *Profil de la pauvreté, 1993, op. cit.*

²⁴ Simon DUMAIS et Roland CÔTÉ. *Enquête sur les conditions de salaire et les conditions de travail des travailleuses et travailleurs au sein des groupes populaires, op.cit*

CONCLUSION

L'économie sociale, on le constate bien, continuera de susciter des interrogations et d'alimenter les discussions et les recherches durant de nombreuses années encore. Les effets de son développement demeurent particulièrement ambigus et si une tolérance à l'expérimentation paraît souhaitable, il faut aussi conserver une grande vigilance face aux éventuels dérapages.

Cette approche de l'économie par le social soulève, au premier chef, l'épineuse question de l'intervention gouvernementale. Puisque l'État n'a plus les moyens d'accroître son niveau de dépenses, le développement de l'économie sociale constituerait-il une solution de rechange valable pour prendre en compte les problématiques sociales qui confrontent le Québec? Le débat en cours met aussi en lumière les failles des réponses préconisées par le néolibéralisme, notamment quant au problème récurrent du manque d'emplois pour résorber le chômage. La question qui se pose est de savoir jusqu'à quel point le développement de l'économie sociale réussira à colmater des brèches sans engendrer de nouveaux problèmes.

D'une première analyse, il ressort que l'économie sociale ne doit pas être perçue comme une façon de produire et de distribuer des biens et des services présentement dispensés par l'État ou fournis par le secteur privé marchand. Il s'agit d'une voie différente pour développer l'économie, en offrant de nouveaux biens ou services qui permettent en même temps un développement social des collectivités. L'économie sociale ne doit donc pas, en ce sens, viser à se substituer à la production actuelle de services publics ni à remplacer la production privée disponible. Elle doit, d'une part, trouver sa place entre ces deux types de production en les complétant ou en les augmentant et, d'autre part, faire appel à un financement mixte provenant de sources publiques et privées.

À l'heure d'un mouvement important de décentralisation au Québec, le développement de l'économie sociale représente une stratégie à explorer malgré ses aspects moins souhaitables, puisqu'elle repose justement sur le développement local. D'un point de vue à la fois économique et social, encourager l'offre de services d'utilité collective dans les régions comporte des avantages. En effet, un développement endogène des régions sera favorisé si les collectivités se trouvent en mesure d'exercer un meilleur contrôle sur leurs propres ressources économiques et sociales. De même, si les communautés utilisatrices des services en sont aussi les productrices, les valeurs sociales et culturelles auxquelles adhèrent ces collectivités seront davantage prises en compte dans leur développement. Les infrastructures sociales mises en place seront ainsi plus susceptibles de coller aux réalités des différents milieux, tout en concourant à réduire le sous-emploi dans les régions. On peut donc s'attendre à un effet structurant qui ferait en sorte que le développement social et le développement économique deviennent indissociables.

La voie de l'économie sociale comporte par ailleurs des avantages et des inconvénients pour les femmes et les premiers ne doivent pas occulter les seconds. En apportant des réponses pratiques à leurs besoins sociaux et à ceux de leur entourage, le développement de

l'économie sociale est susceptible de créer les conditions qui donneront aux femmes un peu plus de contrôle sur l'espace économique. En revanche, un choix délibéré en faveur des emplois d'utilité collective rapidement accessibles aux femmes peut aussi leur porter préjudice en contribuant à accroître les inégalités généralement constatées sur le marché du travail. Cela illustre quelque peu l'ambivalence que recèle l'approche de l'économie sociale pour la condition féminine et fait penser aux interrogations soulevées il n'y a pas si longtemps sur la croissance du travail à temps partiel. Les opinions sur le sujet demeurent d'ailleurs toujours très partagées : certains analystes y voient une façon d'acquérir une base d'expérience ou une occasion d'intégrer le marché du travail en contexte de rareté de l'emploi, alors que d'autres parlent d'institutionnalisation de la précarité, de clivage et de dévalorisation des emplois.

Soulignons également que l'économie sociale n'est pas vraiment nouvelle dans la vie des femmes et que ce n'est pas un hasard si la perspective féministe montre un intérêt marqué pour la question. Les femmes ont toujours été présentes dans le champ du social, même si la reconnaissance de la valeur de leur production ne va pas toujours de soi. On n'a qu'à penser à l'économie domestique, non encore comptabilisée dans les comptes nationaux. Historiquement, les femmes se sont toujours révélées porteuses de champs économiques : certaines activités assumées par elles en éducation ou en santé, par exemple, - souvent non assorties de rémunération - sont devenues des services publics. L'économie sociale constitue une continuité pour les femmes et son développement devrait permettre de reconnaître leur contribution et la pertinence d'activités socialement utiles dont elles assurent la réalisation.

Malgré tous les risques et les obstacles soulevés, il ne semble pas vain de poursuivre l'idée d'une économie qui se fonde davantage sur la solidarité et qui favorise la cohésion sociale. Dans cette optique, le Conseil du statut de la femme considère qu'il est opportun de pousser plus avant la réflexion sur le développement de l'économie sociale, tout en conservant un regard critique sur les effets moins souhaitables pour l'amélioration de la condition féminine. Certes, les problématiques sociales et économiques actuelles sont complexes et les stratégies pour y faire face doivent être novatrices. Toutefois, il faut bien voir que le développement de l'économie sociale n'est pas une panacée. Cette avenue doit être envisagée comme une partie de la solution aux problèmes de la pauvreté et du sous-emploi et s'intégrer à un ensemble de mesures visant le mieux-être des collectivités.

BIBLIOGRAPHIE

BELLEMARE, Diane et Lise POULIN-SIMON. *Le plein emploi : pourquoi?*, Presses de l'Université du Québec/LABREV/IRAT, Montréal, 1983, 273 p.

CETTE, Gilbert et autres. Nouveaux emplois de services : Les 10 services de solidarité, *Futuribles*, mars 1993, p. 5-26.

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *Même poids, même mesure : avis sur l'équité en emploi*, [recherche et rédaction : Maude Rochette], Le Conseil, Québec, 1993, 50 p.

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *Les Québécoises déchiffrées : portrait statistique*, [recherche et rédaction : Louise Motard et Lucie Desrochers], Les Publications du Québec, Québec, 1995, 177 p.

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *L'économie : Quand le E n'est plus muet*, 8 mars 1992, Québec, 8 p.

CONSEIL NATIONAL DU BIEN-ÊTRE SOCIAL. *Profil de la pauvreté, 1993*, Ottawa, printemps 1995, 81 p.

COUILLARD, Marie-Andrée. *Femmes en marche vers l'an 2000 : faire des politiques sociales un tremplin*, présentation effectuée dans le cadre du colloque organisé par le Conseil du statut de la femme en mai 1995.

COUILLARD, Marie-Andrée. Le pouvoir dans les groupes de femmes de la région de Québec, *Recherches sociographiques*, vol. 35, n° 1, 1994, p. 39-65.

DEBLOCK, Christian et Jean-Jacques GHISLAIN. L'économie sociale en perspective : émergence et dérive d'un projet de société, dans *L'autre économie : une économie alternative?*, textes réunis par Benoît LÉVESQUE et autres, Presses de l'Université du Québec, Québec, 1989, 372 p.

DIDIER, Michel. Chômage, changement structurel et équilibre économique, dans *Scénarios pour l'emploi*, édité par Michel DIDIER avec la collaboration de Jacques LESOURNE, Robert SOLOW et autres, Economica, Paris, 1995, 306 p.

DUMAIS, Simon et Roland CÔTÉ. *Enquête sur les conditions de salaire et les conditions de travail des travailleuses et travailleurs au sein des groupes populaires*, Services aux collectivités de l'UQAM, novembre 1989, 40 p.

DUVAL, Michelle. *Femmes en marche vers l'an 2000 : faire des politiques sociales un tremplin*, communication effectuée lors du colloque organisé par le Conseil du statut de la femme en mai 1995.

EME, Bernard et Jean-Louis LAVILLE. *Cohésion sociale et emploi*, Desclée de Brouwer, Paris, 1994, 286 p.

FAVREAU, Louis et Juan-Luis KLEIN. Le dossier : les régions. Présentation du dossier, dans *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 8, n° 1, printemps 1995, p. 29-43.

FLEURY, Robert. Perdre 2 000 emplois syndiqués à Québec, c'est pire que fermer les usines Daishowa, Domtar et Donohue, *Le Soleil*, 18 août 1995, p. A-8.

FONTAN, Jean-Marc. *Les corporations de développement économique communautaire montréalaises. Du développement économique communautaire au développement local de l'économie*, thèse présentée en vue de l'obtention d'un doctorat en sociologie, Université de Montréal, 1991, 585 p.

LAMOUREUX, Diane. Nos luttes qui ont changé nos vies : l'impact du mouvement féministe, dans *Le Québec en jeu : comprendre les grands défis*, sous la direction de Gérard Daigle, Les Presses de l'Université de Montréal, Montréal, 1992, 811 p.

LAVIGNE, Marie. *Femmes en marche vers l'an 2000 : faire des politiques sociales un tremplin*, conférence de clôture présentée lors du colloque organisé par le Conseil du statut de la femme en mai 1995.

LAVILLE, Jean-Louis. Économie solidaire et crise de l'État en Europe, *Revue internationale d'action communautaire*, n° 32, automne 1994, p. 17-26.

LAVILLE, Jean-Louis. *Les services de proximité en Europe, pour une économie de solidarité*, Syros, Paris, 1993, 247 p.

LECLERC, Yvon. *Battre le chômage*, Éditions du Septentrion, 1994, 238 p.

REGROUPEMENT DES RESSOURCES ALTERNATIVES EN SANTÉ MENTALE AU QUÉBEC. Non à la mainmise de la technocratie sur la solidarité collective, *Le Devoir*, 11 juillet 1995, p. A-7.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE DÉVELOPPEMENT DE LA MAIN-D'OEUVRE. DIRECTION DE LA RECHERCHE, DES ÉTUDES ET DE L'ÉVALUATION. *L'emploi au Québec*, Montréal, juin 1995.

TREMBLAY, Diane-Gabrielle. L'État et l'avenir de l'emploi, *Possibles*, vol. 18, n° 3, été 1994, p. 26-51.

TREMBLAY, Diane-Gabrielle et Vincent VAN SCHENDEL. *Économie du Québec et de ses régions*, Éditions Saint-Martin, Montréal, 1991, 649 p.

Un Québec solidaire, rapport sur le développement, Gaëtan Morin éditeur, Boucherville, 1992, 182 p.

VALASKAKIS, Kimon. Au lieu de créer des emplois, pourquoi ne pas en découvrir?, *La Presse*, 26 avril 1994, p. B-3.